

Conflits sociaux et environnement

Les pêcheurs du moyen Amazone

Lourdes Gonçalves FURTADO*

INTRODUCTION

La présente étude est consacrée aux pêcheurs artisanaux du moyen Amazone (1), et aux conflits qui les opposent à d'autres catégories sociales pour le contrôle des ressources qu'ils exploitent. Ces ressources consistent en poissons, fruits, fibres, plantes médicinales et aromatiques, graines et résines, ainsi qu'en produits de l'agriculture et de l'élevage. Toutes font l'objet d'une commercialisation intense depuis l'ouverture de l'Amazone à la navigation marchande au siècle passé, qui a eu pour effet d'élargir le marché et de provoquer une croissance constante de la demande. Les petits pêcheurs ont actuellement des difficultés pour faire face à cette demande, ce qui a entraîné nombre d'entre eux à émigrer, durant les vingt dernières années, pour chercher ailleurs les conditions d'une ascension économique et sociale (FURTADO, 1988 : 74). Les chefs-lieux des *municípios*, les zones d'exploitation minière ou les chantiers de barrage constituent les étapes fréquentes entre le lieu d'origine des migrants et les capitales de l'Amazonie. L'absence d'aide à la production, de crédit, et de politique de la pêche, le manque d'assistance technique et la détérioration de la qualité de la vie sont les principaux responsables de cette émigration.

* CNPq, Museu Paraense Emilio Goeldi, Departament de Ciencias Humanas, Belém, Para, Brésil.

(1) La région du moyen Amazone, étudiée dans cet article, comprend sept *municípios* (Alenquer, Monte Alegre, Santarem, Obidos, Faro, Oriximina et Juriti ; IBGE, 1983 : xvii-xix), dont la superficie totale atteint 235 656 km² (IDESP, 1987 : 11). En 1980, sa population était de 377 179 habitants, soit 11 % de la population de l'État du Para.

Dans la région, la pêche est pratiquée par deux types de pêcheurs : les pêcheurs polyvalents et les pêcheurs spécialisés. Malgré la mauvaise qualité des statistiques et la difficulté à dénombrer une population dont la majorité n'est affiliée à aucune association professionnelle, on peut avancer que, ensemble, ces deux catégories de pêcheurs représentent environ 15 à 20 % des pêcheurs de l'État du Para, soit 20 000 personnes. Sur ce total, environ 20 % sont spécialisés, et 80 % sont polyvalents.

Les pêcheurs polyvalents pratiquent la pêche de façon saisonnière, associée aux activités agricoles et de cueillette, pour leur subsistance et pour la commercialisation. La pêche est plus intense entre les mois d'août et octobre, période pendant laquelle les usines de transformation du poisson destiné à l'exportation, ainsi que les commerçants de poisson congelé, séché ou salé, exercent la plus forte demande.

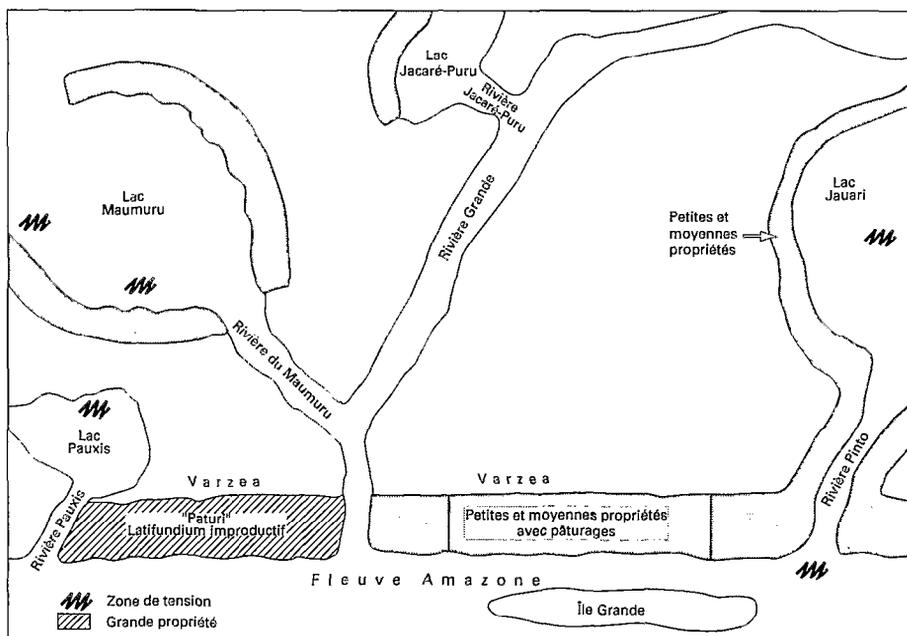


FIG 1. — Zones de tension sur le Rio Amazone.

Les pêcheurs spécialisés se consacrent presque exclusivement à la pêche, partageant leur temps mort entre la réparation des engins de pêche et des petits travaux temporaires. Ce sont des migrants qui se sont installés dans les chefs-lieux de *municípios*, qui entrent en compétition localement avec les pêcheurs polyvalents, mais leur rayon d'action est beaucoup plus ample, ce qui les conduit à s'absenter pour des durées variant de une semaine à un mois.

Les deux catégories de pêcheurs utilisent des embarcations à rame conduites par deux hommes, en général unis par des liens de parenté ou de voisinage caractérisés par des échanges de biens et de services sur la base de la réciprocité, comme en d'autres points d'Amazonie. Environ 20 % des pêcheurs utilisent des embarcations à moteur, sans que cela modifie les règles d'association et d'échange. Leur production est significative au niveau régional, et 90 % du produit de la pêche parvient jusqu'aux marchés de Belém et de Manaus.

Les pêcheurs artisanaux participent aux conflits parfois violents, qui ont accompagné depuis une vingtaine d'années le développement de l'élevage régional, la commercialisation croissante des produits régionaux et la création d'un parc industriel de pêche. Ils ne disposent pas d'une organisation politique forte ; leur association « Colonie de pêcheurs » est caractérisée par le paternalisme, et par son simple rôle d'assistance (FURTADO, 1988 : 330-338, 1990 : 84-91).

L'article est consacré à l'identification des catégories sociales en cause et des types de conflits existant dans le cadre de la pêche artisanale, afin de contribuer à une réflexion qui permette de dégager des solutions aux nombreux problèmes qu'elle doit affronter.

Les conflits engagent les pêcheurs spécialisés ou polyvalents, les propriétaires terriens, les marchands ambulants commercialisant le poisson, et les organismes d'État liés à la pêche. Cela va de la simple manifestation de mécontentement à l'agression physique réciproque, et la fréquence des conflits suit un ordre décroissant :

- pêcheurs/grands propriétaires ;
- pêcheurs/pêcheurs ;
- pêcheurs/commerçants ;
- pêcheurs/administration locale.

Ces relations conflictuelles révèlent une contradiction entre ceux dont la finalité est l'accumulation du capital, et les groupes fidèles à une conception traditionnelle de l'espace halieutique, qui défendent les droits coutumiers de la pêche. Ces tensions, loin d'être isolées, résultent de bouleversements qui affectent l'ensemble de la société brésilienne :

- valorisation de la terre à des fins agricoles, permettant la capitalisation ;
- commercialisation des produits régionaux, dont ceux de la pêche, au-delà des limites locales, régionales ou nationales ;
- expansion du marché, qui incite les petits pêcheurs à accroître leur production au-delà de leurs besoins coutumiers ;
- orientation de l'administration locale, favorisant la pêche industrielle d'exportation, taxée.

Les zones des cours d'eau et les lacs poissonneux où surviennent les conflits sont dénommées communément « lieux de désordre ». Des

pêcheurs y sont contraints d'abandonner la région et leur activité, pour émigrer en ville ou ailleurs, en quête d'une existence réputée plus paisible, « moins pleine de sacrifices et libérée des humiliations et des agressions » qui les affectent.

PÊCHEURS CONTRE GRANDS PROPRIÉTAIRES

Les observations de terrains et la consultation des archives de la Fédération des pêcheurs du Para révèlent une accentuation et un durcissement des conflits, rappelant les litiges fonciers communs en Amazonie. Mais l'eau est ici la voie d'accès conditionnant la valorisation de la terre, en même temps que le milieu de l'activité artisanale des pêcheurs. Les grands éleveurs achètent la terre à vil prix aux petits producteurs de la *varzea* pour en faire du pâturage, ou accroître simplement leur patrimoine.

Les pêcheurs expropriés, qui pratiquaient aussi l'agriculture, l'élevage et la cueillette de produits forestiers, émigrent vers les agglomérations urbaines où la pêche devient leur unique travail. Mais ils reviennent pêcher sur le site de leur ancienne activité, et provoquent alors la colère des grands propriétaires, qui allèguent le caractère prédateur de la petite pêche afin de justifier leurs restrictions, interdire la pêche des tortues d'eau douce (2), et la surexploitation des étangs.

Le lac Maumuru, par exemple, est la zone de prédilection des pêcheurs spécialisés des faubourgs d'Obidos. Ils habitaient naguère les terres riveraines, héritées de vieux *sesmeiros* (3), ou dévolues par tirage au sort (*tirar um terreno*). Les terres passèrent aux mains de trois grands propriétaires (deux résident à Obidos, le troisième à Belém), qui en firent des pâturages placés sous la surveillance armée de *capatazes* (4). Les tensions s'aiguisent lorsque la montée des eaux permet la libre circulation des embarcations. Les *capatazes* interpellent alors les pêcheurs et leur adressent avertissements ou menaces de mort : « je te préviens, tu ne peux pas pêcher ici, c'est une propriété privée, le propriétaire ne vas pas aimer ça ! ». « Écoute, *peoe*, tu ne peux pêcher ici qu'avec l'autorisation du patron ! » « Si tu continues à jeter tes filets dans le lac, je confisque ton matériel ! » « Personne ne pêche dans cette propriété, ici les balles font loi. »

(2) Appelés localement *bichos de casco* (« bête à carapace »), ces animaux très prisés en Amazonie pour leur qualité gastronomique. Les *tracajas* et les *pitius* comptent parmi les espèces les plus recherchées.

(3) Manœuvriers démunis, qui avaient fini par se voir concéder une petite parcelle inculte.

(4) Hommes de confiance des propriétaires.

Pour les pêcheurs, l'eau est à tout le monde et relève du domaine public, même près des berges privées puisque « les eaux appartiennent à Dieu ». Mais pour les grands propriétaires, comme pour les petits qui possèdent encore des terres riveraines, l'eau est incluse dans les limites de leurs terres (même lorsqu'une « entrée franche » permet d'y accéder librement en venant du fleuve). Quelques pêcheurs s'abstiennent de travailler près des terres dont le propriétaire possède un contrat d'achat, mais la plupart s'y refusent et pêchent, avec ou sans autorisation, et s'exposent alors aux sanctions imposées par le code des riverains.

PÊCHEURS SPÉCIALISÉS CONTRE PÊCHEURS POLYVALENTS

On observe des tensions analogues lorsque les pêcheurs spécialisés naviguent dans les parages des berges habitées par les propriétaires de petits *sítios* (5), eux-mêmes pêcheurs polyvalents. Car on trouve dans les lacs, les fleuves moyens et les petits cours d'eau de la région, des espèces de poisson d'une grande valeur marchande. La pêche y est plus intense que dans l'Amazonie, surtout en août-septembre, à l'époque du frai (*piracema*), lorsqu'un grand nombre de poissons migrent des lacs vers l'Amazonie.

Aux yeux de pêcheurs polyvalents, ceux de la ville « envahissent les lacs et prennent tout le poisson ». Les habitants tentent de contenir l'invasion, les armes à la main le cas échéant, en particulier lorsque les eaux des lacs sont basses entre octobre et décembre. Les pêcheurs spécialisés sont perçus comme des « prédateurs ambitieux » envahissant les « zones de pêche des habitants des *varzeas* ». Ce sont des « fainéants, qui ne s'occupent que de pêche sans planter le moindre pied de jute ou de manioc ». « Ils prennent tout ce qu'ils trouvent, jour et nuit, épuisent notre poisson avec leur saleté de filet maillant, et je ne parle pas des tortues qu'ils exterminent avec leur filet à poche, et tout ça par cupidité. » « Chacun vient dans le lac avec son petit bateau, pour y jeter son filet et prendre le poisson sans lequel nous ne pouvons nourrir nos familles. » « Le poisson se raréfie. »

Pour leur part, les pêcheurs polyvalents font valoir la nécessité de pêcher tous les jours pour subsister. Ils remarquent que le régime des eaux des lacs dépend de celui de l'Amazonie, et puisque celle-ci est un « don de Dieu » il estiment que les eaux des lacs ne peuvent être privées. Elles « n'ont pas leur origine dans la propriété d'une

(5) Habitat de petits agriculteurs ou pêcheurs isolés.

famille particulière ». La Fédération des pêcheurs du Para partage cette opinion, et son président estime « qu'un lac ne pourrait être privé que si la source de ses eaux était dans les limites de la propriété. L'interdiction édictée par le propriétaire contre le pêcheur est illégale si le lac reçoit ses eaux de l'Amazone ».

Grands propriétaires, habitants des *varzeas* ou pêcheurs urbains, tous constatent que rien n'a été entrepris pour réduire les tensions. Il n'y a pas de dialogue entre les parties en présence, et les institutions ne prennent guère d'initiative. En 1984, deux cents pêcheurs participant à la première Rencontre des pêcheurs du moyen Amazone, rassemblés à Obidos sous la coordination de l'auteur (6), avaient suggéré quelques orientations. Ils proposèrent la création d'un dispositif juridique protégeant les pêcheurs et sollicitèrent une assistance pour les communautés riveraines et lacustres, afin de préserver les ressources halieutiques. Ils insistèrent pour que l'État procède à la démarcation des zones de pêche.

Mais la situation est aujourd'hui inchangée, et les conflits avec les grands propriétaires persistent. La colonie des pêcheurs n'a pas repris à son compte les suggestions de la réunion d'Obidos, elle agit en ordre dispersé, sans parvenir à organiser la conquête de ses droits. Les propositions écrites de démarcations, envisagées à Obidos, demeurent lettre morte.

PÊCHEURS CONTRE COMMERÇANTS ITINÉRANTS

Les *regatoes* sont les propriétaires de bateaux marchands qui approvisionnent la région. Ils apparurent avec l'essor de la navigation marchande fluviale au siècle dernier : ils échangeaient des biens manufacturés (tissus, chaussures, mercerie, alimentation, médicaments, combustibles) contre des denrées régionales (poisson, viande, caoutchouc, graines, fruits, fibres, plantes médicinales), en imposant les termes de l'échange. Aujourd'hui encore, le paiement des marchandises peut être effectué en espèce ou par troc. Ce dernier ne joue plus un rôle fondamental dans les transactions marchandes des principaux centres urbains, mais il reste une pratique commerciale importante dans les hameaux et les bourgs éloignés des grands centres.

Les pêcheurs peuvent vendre et acheter au passage du *regatão*, ou échanger leur production chez le commerçant local, lui-même débiteur du *regatão*. Le système traditionnel d'*aviamento*, qui caractérisa les transactions marchandes amazoniennes pendant si longtemps,

(6) Avec la collaboration de Pierre et Françoise Grenand, chercheurs de l'Orstom.

fonctionne encore dans la région : le *regatão* commande des marchandises qui lui sont avancées sans contrepartie immédiate par les maisons commerciales de Belém ; puis il avance lui-même ces biens aux commerçants locaux, qui les remettent à leur tour aux pêcheurs. Ces derniers paient les marchandises en espèce ou en échangeant le fruit de leur travail, qui remonte ainsi l'échelle d'un système d'endettement institutionnalisé.

Les *marreteiros* font office d'intermédiaires pour la commercialisation du poisson, et des querelles surgissent entre eux et les pêcheurs à propos des prix. Les *marreteiros* paient le poisson frais ou salé en espèce, et font valoir qu'ils épargnent ainsi aux pêcheurs la perte de temps à l'étalage et la recherche des clients, en cas de mévente. Ils allèguent aussi les coûts de la glace pour justifier un prix qui, aux yeux des pêcheurs, ne rétribue ni les dépenses quotidiennes ni le travail. Mais ceux-ci doivent finalement se rendre aux raisons des marchands pour ne pas perdre le produit, ne disposant pas de bac à glace et ne pouvant conserver le poisson au-delà d'une journée. Ils perçoivent les *marreteiros* comme un mal auquel ils ne peuvent se soustraire.

D'autres conflits surgissent autour des points de vente au détail du poisson, sur le marché d'Obidos. Lorsque les pêcheurs urbains accostent à Obidos, à bord de leur embarcation, les *marreteiros* les assiègent pour acheter toute la pêche. L'acuité des rivalités est telle que le poisson acheté 25 cruzeiros le kilo sur le port, en 1987, peut être revendu 30 cruzeiros à quelques pas, à l'étalage. Des *marreteiros* contrôlent les emplacements sur le marché, et les pêcheurs qui prétendent vendre eux-mêmes leur production ne trouvent pas de place. Ils s'insurgent contre la « malice des *marreteiros* », prompts à « envahir un espace que la mairie a bâti pour eux ». D'autres pêcheurs, bien que vendant aux *marreteiros*, prennent le parti de leurs collègues dans ces querelles.

Les pêcheurs urbains, pour la plupart, jugent la concurrence des *marreteiros* déloyale, sinon illégale. Ils estiment que ceux-ci devraient exercer leur activité dans les quartiers éloignés du port : les pêcheurs vendraient à meilleur prix que les *marreteiros*, la population serait mieux servie, et eux-mêmes y gagneraient davantage.

Mais ces tensions peuvent aussi opposer les pêcheurs entre eux, quelques-uns prenant le parti des *marreteiros*. Il est vrai que beaucoup de *marreteiros* sont d'anciens pêcheurs, qui abandonnèrent leur activité en perdant leur terre sans espoir de retour. D'une façon générale, les conflits entre pêcheurs et marchands sont moins aigus que ceux qui les opposent aux grands propriétaires, ou qui divisent pêcheurs urbains et riverains.

PÊCHEURS CONTRE ÉTAT

Le différend avec l'État est l'expression locale d'une évolution plus globale de l'ensemble de la pêche artisanale. Les interlocuteurs des pêcheurs au niveau de l'État sont les dirigeants de chaque colonie de pêcheurs installée dans les régions reconnues « zone de pêche », ainsi que les responsables des Colonies fédérées au niveau de l'État (Fédération des colonies de pêcheurs du Para). Les fédérations sont elles-mêmes rassemblées à l'échelle du Brésil dans la Confédération nationale des pêcheurs, dont le siège est à Brasília.

Le ressentiment ne provient pas de l'existence des colonies mais de la négligence des administrateurs. Les reproches visent :

- l'incurie et l'autoritarisme de la hiérarchie administrative ;
- l'absence d'information, qui empêche de connaître ses droits et de pouvoir en jouir ;
- l'absence d'initiative des responsables visant à résoudre les conflits et à atténuer les préoccupations des pêcheurs ;
- le manque de confiance de la hiérarchie dans la capacité des pêcheurs à prendre en charge leurs problèmes. Les pêcheurs sont communément perçus comme des « semi-analphabètes ignorants », incapables de diriger une colonie. Ce jugement conduit certains d'entre eux à se reconsidérer et à se « nier » eux-mêmes (7) ;
- la formulation et la défense de conceptions idéologiques confortant la position de politiciens extérieurs, qui exacerbent les tensions avec les membres des colonies. Pour les pêcheurs en effet, ces interférences font obstacle à l'identification et à la satisfaction de leurs besoins réels.

PÊCHE ARTISANALE CONTRE PÊCHE INDUSTRIELLE : UN CONFLIT EN DEVENIR

Ces conflits n'ont pas, dans la région, la même ampleur que dans les estuaires amazoniens, ni que sur le littoral du Para. Là, des bateaux modernes de gros tonnage, équipés pour la haute mer, pénètrent dans les zones réservées à la pêche artisanale de la côte qu'ils concurrencent sans vergogne. Le double chalut (qui se referme en raison de la vitesse du bateau), dont les mailles fermées interdisent la sélection des prises, est utilisé dans des zones reconnues stratégiques

(7) La Fepa essaie d'installer des pêcheurs dans les postes de responsabilité, mais la Colonie 2.19 d'Obidos est encore dirigée par un ancien pilote de l'embouchure du Para.

pour la reproduction. Les espèces ou les individus non retenus sont rejetés morts à la mer.

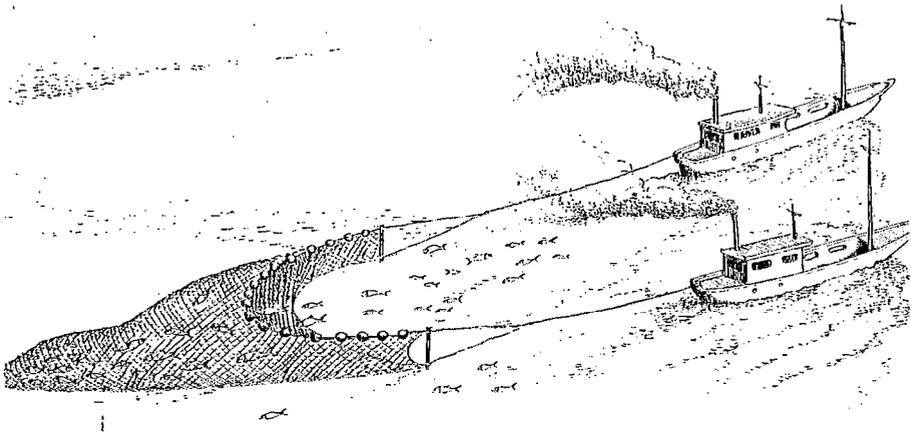


FIG. 2. — Procédé du « chalutage en couple » (*arrasto de parelha*) utilisé par la flottille industrielle à l'embouchure de l'Amazone (dessin : Guilherme Lette, 1986).

La fermeture des mailles détruit également la chaîne alimentaire (plancton et phytoplancton), et les chaluts labourent les fonds à 20 nœuds, affectant l'ensemble de l'écosystème. Ces pratiques, génératrices de surpêche, détruisent la matière organique nécessaire à la reproduction biologique des poissons. Chaque bateau effectuant jour et nuit plusieurs chalutages, la déprédation est sérieuse dans l'estuaire et sur le littoral où les pêcheurs artisanaux souffrent de la raréfaction des poissons (sans compter la rupture fréquente de leurs filets provoquée par la pêche industrielle).

Mais l'épuisement des ressources est sensible jusque sur le moyen Amazone. Les pêcheurs d'Obidos et d'autres municipalités de la région déplorent la disparition ou la raréfaction des espèces migrant de l'estuaire vers l'amont, tel le *piramutaba*. Ils sont contraints de se déplacer continuellement dans la même zone de pêche, et même de migrer vers d'autres régions pour obtenir une production satisfaisante. La pêche industrielle côtière n'est donc pas sans effet sur la pêche artisanale de la région.

Les industries de pêche locales, à Obidos ou Santarem, ne possèdent pas de flotte. Elle ne procèdent pas elles-mêmes à la capture des poissons, et elles limitent leurs activités au conditionnement des prises achetées aux pêcheurs artisanaux. Elles n'affectent le milieu que de façon indirecte : en encourageant les petits pêcheurs à la surexploitation des eaux. Mais ceux-ci sont à la merci des usines, qui fixent les prix et déterminent les critères de qualité. Les industries ne retiennent à l'achat que les individus de trois espèces (*piramutaba*, *dourada* et *flihote*), évidés, décapités, et présentant une texture intègre, sans blessure ni mutilation, pour la préparation de filets exportables (8). Les pêcheurs protestent sur les prix et ces exigences, sans avoir les moyens de s'y soustraire.

Contraints d'accroître la productivité de leur travail, la plupart n'utilisent plus aujourd'hui qu'un seul instrument, le filet maillant, en dépit des observations critiques des anciens. La pêche au filet n'exige ni l'habileté ni la connaissance intime du milieu requise par l'usage ancien du harpon ou de l'arc. Le filet correspond mieux aux contraintes de productivité du marché local ou d'exportation, mais les pêcheurs reconnaissent que leur engin est responsable de la déprédation des stocks de certaines espèces, telles le *pirarucu* (l'arc et le harpon favorisait autrefois la sélection des prises et limitait le volume de la pêche). Beaucoup de pêcheurs de la région, qui disent « être nés, avoir été élevés et avoir vieilli dans la pêche », défendent l'idée d'une interdiction de la pêche du *pirarucu* au filet, et d'une restauration de l'usage des engins du passé.

Il n'existe guère d'esprit de corps dans l'association des pêcheurs. Les projets sont archivés dès leur réception à la colonie, sans discussion, et le divorce entre membres et responsables ne favorise pas la diffusion de l'information. Les ordonnances et le statut des pêcheurs sont méconnus de la majorité des membres, ainsi se perpétue une institution fragile, sans cohésion et impuissante.

Les pêcheurs s'efforcent néanmoins de trouver une solution aux tensions, en proposant la création de réserves de pêche dans les lacs concernés. Certains envisagent des réserves temporaires et d'autres préféreraient des aires permanentes. Des études doivent être effectuées, car il s'agit souvent de lac de *arrimo* (non privés) où les riverains trouvent une part de leur alimentation, et leur fermeture temporaire ou définitive pourrait provoquer un dommage plus important encore. Mais aussi longtemps que ces réserves ne sont pas

(8) Le *piramutaba* (*Brachyplatystoma vaillantii*) ainsi que le *flihota* (*B. flavicans*) sont très recherchés par les usines pour l'exportation aux États-Unis sous l'appellation *catfish*. Les autres espèces exportées sont le *pargo* (*Lutjanus* spp.) des zones littorales et les crevettes (*Penaeus aztecus*, *P. brasiliensis* et *P. subtilis*).

instituéés, les conflits continueront entre pêcheurs polyvalents et spécialisés urbains avec les grands propriétaires et les administrateurs des colonies.

En attendant, les pêcheurs luttent avec les moyens dont ils disposent, héritiers d'une culture régionale transmise de génération en génération, aujourd'hui gravement compromise.

BIBLIOGRAPHIE

- CARTA DE OBIDOS (1984). — I Encontro de Pescadores do Médio Amazonas. Pará Obidos, Coordenação Museu Paraense Emílio Goeldi.
- FURTADO (L. G.), 1988. — *Pescadores do Rio Amazonas*, São Paulo, univers. de São Paulo (USP), 905 p. (th. doct.).
- FURTADO (L. G.), 1990. — « Características gerais e problemas da pesca amazônica no Pará » in *Boletim do Museu Paraense Emílio Goeldi*, Sér. Antropologia, vol. VI, n° 1.
- OLIVEIRA (A. E.), 1983. — « Ocupação humana » in *Amazônia, Desenvolvimento, integração e ecologia*, São Paulo Brasiliense (Brasília), CNPq : 144-327.
- IBGE, 1982-1983. — *Censo demográfico : dados distritais*, Rio de Janeiro, Fundação Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística.
- Relatorio apresentado a Assembléia Legislativa Provincial por S. EXCu. o Vice Almirante e Conselheiro de Joaquim Raymundo de Lamare, Presidente da Província, em 15 de agosto de 1867*. Typografia de Frederico Rhossard, 1867.